

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les  
normes de construction des chemins.

## AVIS PUBLIC

Lors d'une séance de conseil municipal, le conseil a adopté le premier projet de règlement  
#330-1-2016.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT** **ORDONNANCE #330-1-2016**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT** **DES NORMES DE**  
**CONSTRUCTION DES CHEMINS**

1. Une assemblée publique de consultation sera tenue le mardi 19 juillet 2016 de 18h30 à 19h30, à l'Hôtel de Ville située au 100, rue de la Ville. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui voudront s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'inspecteur municipal, 100, chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du mardi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #330-1-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du règlement sur les normes de construction des chemins avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 juillet 2016

Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier